

AMIANTE FORPRA - OPÉRATEUR DE CHANTIER

FORMATION

OBJECTIFS DE FORMATION

Évaluation théorique de 10 minutes à partir d'un questionnaire à choix multiple

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module et validant les acquis de la formation si réussite au test.

PROGRAMME

FORPRA : Formation Opérateur Retrait Prévention des Risques liés à l'Amiante.

PROGRAMME

Conformément à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme,
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés,
- Être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier, Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante,
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement. Sont notamment visées les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ; les procédures d'entrée et de sortie de zone,
- Connaître les rôles des équipements de protection collective. Être capable de les utiliser selon les consignes établies. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement,
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie,
- Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Être capable de détecter les dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement,
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisées,
- Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

CONDITIONS

Public visé : Personnel opérateur de chantier ayant suivi et validé une formation préalable en métropole depuis moins de 3 ans.

Pré-requis :

Avoir suivi la formation amiante FORPRA initiale,
Être âgé de plus de 18 ans,
Comprendre, lire et écrire le français,
Fournir un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur,
Être titulaire d'une attestation de compétence d'opérateur de chantier conforme à l'arrêté du 23/02/12 de moins de 3 ans ou attestation recyclage NC.

Visite médicale : Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

Lieu : AFBTP - Ducos

Effectif : 12 personnes

Durée totale : 2 jours, soit 14 heures

Tarifs : Nous consulter

Éligibilité : FPC

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif :

Évaluation théorique de 10 minutes à partir d'un questionnaire à choix multiple.

Validation : Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module et validant les acquis de la formation si réussite au test.